



FORMATION COACH VELO SANTE NIVEAU 2 INITIATEUR

Dr Colette NORDMANN 2020

Les 3 niveaux de la formation Coach Vélo Santé sont certifiés par le CNOSF.

A chaque niveau de formation correspond un pré requis à la formation, une capacité d'accompagnement et de prise en charge des publics-cible au sein d'un club, et une qualification spécifique.

➤ Pré requis pour tous les apprenants de la formation Coach Vélo Santé :

- Être licencié à la FFC
- Être diplômé fédéral de la FFC
- Être titulaire du PSC1

Pour avoir accès au niveau 2 « initiateur » de la formation Coach Vélo Santé, il est nécessaire d'avoir acquis ou être en cours de formation d'un des diplômes suivants :

- Le diplôme d'entraîneur fédéral FFC
- Les diplômes BPJEPS, DEJEPS toutes activités
- L'étudiant de deuxième année de STAPS ou opérateur territorial des APS
- Être étudiant de 1^{ère} année en formation médicale ou paramédicale (kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, ...)

➤ Qualifications acquises :

- Permet l'accueil, l'évaluation et l'accompagnement bénévole des cyclistes-santé touchés par des pathologies stabilisées en ALD et présentant des limitations fonctionnelles minimales, tout en restant en relation avec un tuteur CVS fédéral et le médecin prescripteur.
- Permet la prise en charge des publics cible en ALD en collaboration avec un ou plusieurs niveau 1 « accompagnateur » dans un objectif de sécurisation des pratiques adaptées de Cyclisme Santé en prévention secondaire ou tertiaire.
- Permet à son titulaire de faire valider le club FFC en qualité de club référencé Cyclisme-Santé en prévention secondaire ou tertiaire pour les médecins et les dispositifs DRJSCS-ARS en région.

➤ Déroulé de la formation en présentiel :

- ✓ L'acquisition des connaissances contenues dans le document se fait en e-learning 6 à 8 semaines avant la validation des connaissances en présentiel.
- ✓ L'examen en présentiel s'effectue sur une journée et ½ : la première journée est réalisée par un technicien-formateur CVS ou équivalent validé et formé au Sport Santé. La ½ journée restante est effectuée par médecin-formateur formé CVS.